Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 33 (1969)

Heft: 131-132

Artikel: L'influence des dialectes régionaux français sur le créole français d'Haïti

Autor: Alleyne, Mervyn C.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INFLUENCE DES DIALECTES RÉGIONAUX FRANÇAIS SUR LE CRÉOLE FRANÇAIS D'HAÏTI

Dans un travail qui a paru dans le numéro de juillet-décembre (tome XXX) de la *Revue de Linguistique Romane*, j'ai abordé le problème de la source du système phonologique du créole à base lexicale française qui se parle dans la République d'Haïti. J'ai suggéré que ce système, dans ses grandes lignes, peut être considéré comme une rencontre de deux systèmes, l'un de provenance ouest africaine, l'autre de provenance française. Ce travail a évité certains problèmes et n'a fait qu'en effleurer d'autres. Nous reprenons dans le présent travail un de ces problèmes, c'est-à-dire la spécification de la nature linguistique du français qui a été établi comme un des éléments dans la rencontre. On se rappelle que le français se présente non pas comme un point de départ pour le créole, mais au contraire comme un point d'arrivée ou un 'but'. Les esclaves noirs ont commencé, dès le début [1], à faire des efforts pour réaliser ce but qu'est le français, et dans certains territoires, par exemple à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Guyane Française, en Haïti (mais d'une façon plus marquée dans les uns que dans les autres) le processus d'apprentissage du français n'a pas cessé [2].

Évidemment, c'est simplifier énormément les faits que de parler du français comme s'il s'agissait d'un moyen d'expression uniforme, homogène et stable, du point de vue historique, sociologique, et géographique. La notion linguistique de 'français' est en effet très complexe, et il est

1. Un des problèmes qui a été évité dans le travail précédent est la similarité structurale entre tous ces dialectes créoles géographiquement très dispersés, ce qui semble indiquer que la structure essentielle de ces dialectes avait été formée dans un seul territoire (Afrique Occidentale ?) et que le proto-créole a ensuite voyagé à tous les endroits où se parle un dialecte créole à l'heure actuelle.

2. Le processus a été, en effet, rompu dans certains territoires — la Sainte Lucie (Petites Antilles), Louisiane, l'île de Maurice — dans lesquels le français a été remplacé comme langue officielle par l'anglais.

nécessaire de préciser la nature de cette complexité pour mieux comprendre la nature de la situation de contact qui a engendré la langue créole.

C'est le français du XVIIe siècle qui serait la source historique des éléments français dans le créole actuel. Ce modèle linguistique qui s'était présenté aux esclaves africains n'était pas stable et homogène du point de vue historique, géographique et sociologique. Nous entendons dire d'abord qu'au cours des siècles le 'français' a subi des évolutions linguistiques, bien que celles-ci soient relativement minimes à partir du XVIIe. La structure du créole a été sans doute influencée par le caractère toujours changeant du modèle qui est le français. En second lieu, l'origine géographique des colons français a été variée dès le début, bien que nous puissions souvent déterminer la région française d'où en est venu, à différentes époques, le plus grand nombre et qui aurait donc pu avoir, relativement, la plus grande influence linguistique. En troisième lieu, l'influence du dialecte régional le plus prestigieux pouvait être plus grande que celle du dialecte le plus important d'un point de vue démographique. C'est pour cela qu'il convient de spécifier le caractère sociologique du 'français' en tant qu'élément de la situation de contact. Évidemment nous nous intéressons davantage aux premières décades de l'établissement des colonies. Plus tard, le 'français' devient de plus en plus homogène et peut être représenté par le dialecte de Paris.

Les premiers faits que nous sommes appelés à exposer sont des faits démographiques de la présence française dans le Nouveau Monde, et plus particulièrement dans l'île de Saint-Domingue. Mais pour importants que soient ces faits, nous ne pouvons pas, dans cette étude, essayer de faire une recherche approfondie de l'origine géographique des premiers venus et de l'importance numérique, selon les régions, des compatriotes qui les suivirent plus tard. Notre tâche est plutôt de laisser parler la langue elle-même, c'est-à-dire de faire des inférences sur l'origine régionale des émigrés français dans le Nouveau Monde à partir d'une étude des origines régionales des éléments français dans le créole d'Haïti. Il y a lieu tout de même d'exposer ici quelques faits fondamentaux concernant l'histoire démographique de la colonie française de Saint-Domingue ; pour ce faire nous nous appuyons sur des travaux déjà accomplis.

Les Espagnols étaient bien sûr les premiers européens à s'établir dans l'île d'Hispagnola ; ils la dominèrent pendant cent ans. La langue espagnole est restée en usage dans la moitié orientale, aujourd'hui la République Dominicaine ; et dans la moitié occidentale, devenue la République

d'Haïti, elle s'est fait sentir à plusieurs étapes du développement du créole [1]. Pour ce qui est de la présence française dans l'île, tous les historiens s'accordent pour considérer l'île de Saint-Christophe comme le premier établissement français aux Antilles et comme la pépinière qui a fourni les autres îles des Caraïbes, y compris Saint-Domingue. On s'accorde aussi pour considérer Dieppe comme le point de départ des premiers Français et pour faire d'un certain Pierre Belain d'Esnambuc et d'un certain du Rosey les chefs de l'expédition. Ce sont des armateurs du Havre qui l'avaient commanditée, et les aventuriers français, au nombre de 35 à 40, qui arrivèrent à Saint-Christophe vers 1620, étaient certainement eux-mêmes, pour la plupart, d'origine normande [2]. En 1629 les Français furent chassés de l'île par les Espagnols et se formèrent en deux groupes de réfugiés, dont un contingent se dirigea vers l'île de la Tortue, et de là gagna la côte nord d'Hispagnola vers la même époque. Les Français y menèrent une vie très précaire jusqu'à ce que du Rausset et ses successeurs, d'Ogeron et du Casse, 35 ans plus tard, en assurassent à la France la possession stable. « Le traité de Ryswick, qui mit fin à la guerre de la coalition d'Augsbourg (1697), consacra les droits de la France sur la partie occidentale d'Hispagnola devenue Saint-Domingue. La population blanche, qui était d'environ 500 'habitants' lors de la nomination de Bertrand d'Ogeron au gouvernement de la Tortue en 1664, et de 3 000 'habitants' et 'engagés' à la signature du traité de Ryswick (1697), s'accrut très vite à partir de cette dernière date : elle atteignit en 1789 le chiffre de 30 000 » [3].

1. Nous citons quelques exemples de mots créoles d'origine espagnole : *poy* « coq de combat », esp. *pollo* ; *gagãn* « gosier », esp. *garganta ; lafwerad* « besoin de sortir », esp. *fuera*.

2. Cf. Phillipe Barrey, *Mémoires de Documents pour servir à l'Histoire du Commerce et de l'Industrie en France*. Paris, 1917, p. 217. Les historiens ne sont pas unanimes sur la date de la fondation de la colonie. Le Père du Tertre (*Histoire Générale des Antilles habitées par les Français*. Paris, 1667-1671) préfère la date de 1625. Selon Ch. de la Roncière (dans G. Hannotaux, *Histoire des Colonies Françaises*, tome I, p. 391) la date de l'arrivée d'Esnambuc à Saint Christophe est 1624. Esnambuc et Rosey seraient bientôt repartis pour la France, laissant la jeune colonie de naufragés « aux ordres du capitaine dieppois le Vasseur ». De la Roncière fait ensuite mention de Pierre Belain d'Esnambuc qui en 1627 appareille à Dieppe pour un voyage aux îles avec « ses lieutenants, officiers, mariniers et matelots, ainsi que de nombreux passagers natifs de Harfleur, Fécamp, Jumièges, Rouen, Dieppe, Paris, etc. »

3. Pradel Pompilus, *La Langue Française en Haïti*, Paris, 1961, p. 12.

Comme nous l'avons dit, la première expédition partit de Dieppe, port normand, sous la conduite d'un chef, Pierre d'Esnambuc, qui était d'origine normande. L'origine régionale de Bertrand d'Ogeron est représentative d'un changement important qui s'est effectué dans le recrutement d'hommes pour le peuplement des jeunes colonies aux Antilles. D'Ogeron est d'origine angevine et ce n'est plus exclusivement d'un port normand que les navires partent pour le Nouveau Monde. D'autres points de départ deviennent de plus en plus importants. C'est le cas de Nantes et de La Rochelle, où se rassemblent des français venant de toutes les provinces du Centre pour lesquelles ces villes représentent un accès à l'Atlantique. P. Constantin, dans un ouvrage d'histoire coloniale [1], rapporte que « le petit navire de la Nativité (d'Ogeron) venait chaque année en France et, à chacun de ses voyages, faisait, à Dieppe ou à Nantes, son plein de passagers ou d'engagés. Tous les ans, de 300 à 400 hommes rejoignaient d'Ogeron. Beaucoup venaient de la Normandie, mais plus encore du Maine et du Val de Loire. De la Flèche, du Mans, du Lude, des hommes partent nombreux pour le Canada, mais aussi pour les îles, et de préférence pour Saint-Domingue ». Pradel Pompilus (*op. cit.*, p. 14 et 15), ayant consulté les travaux de G. Debien, historien renommé du colonialisme français, relève les mêmes faits : les Français de Saint-Domingue venaient principalement des provinces de l'Ouest et du Centre ; si, au début, les marins et les flibustiers étaient essentiellement d'origine normande, les colons et les 'engagés' qui les suivirent plus tard venaient plus nombreux de la Saintonge et du Poitou.

A partir de ces faits, il est possible de dresser un tableau, un tableau qui suggère que la situation sociolinguistique qui s'est développée au début de l'établissement de la colonie française est un modèle microcosmique de la situation qui exista en France à la même époque. Le XVe siècle, on le sait bien, consacre le triomphe littéraire et national du français sur le latin ainsi que sur les autres dialectes régionaux. La langue parlée, elle aussi, continue, mais désormais de façon plus irrésistible, à étendre son domaine géographique. Rayonnant d'abord autour de l'Ile-de-France, elle finit par atteindre toutes les provinces de la langue d'oïl. Au XVIe siècle, la noblesse des pays d'oïl adopte peu à peu le français de la Cour ; au grand siècle, l'usage du patois commence à se perdre dans les villes où la

1. P. Constantin, *Jacques Ivon*, extrait de *la Province du Maine*, tomes XXXVI-XXXVII, p. 6.

bourgeoisie le délaisse ; et au XVIIIe les patois d'oïl ne sont plus guère parlés que par les paysans, qui pourtant comprennent partout le français, sauf dans la Wallonie et dans les Vosges.

Ainsi, à partir du XVe siècle, s'établit un véritable contact de langues (ou de dialectes) et un bilinguisme (ou bien bi-dialectisme) créé par la diffusion du français, dialecte de l'Ile-de-France. Il résulte de ce contact un troisième moyen d'expression qu'on a l'habitude d'appeler 'les français régionaux'. Ce sont des types linguistiques moins différenciés, moins morcelés que les patois. « Ils se sont formés autour d'une métropole qui a d'abord appris le français, lui a donné son empreinte et qui a propagé ce type dans un rayon d'influence ; les centres secondaires ont agi à leur tour sur la contrée environnante après avoir modifié plus ou moins le type reçu » [1]. Le français régional tout en se rapprochant du français de Paris, offre une hétérogénéité qui varie selon les lieux et selon les couches sociales.

Pour compléter ce tableau, il y a lieu de signaler que le français même, dont le rayonnement a été discuté ci-dessus, est un moyen d'expression peu homogène. On devrait d'abord distinguer au moins le français des classes supérieures et des gens instruits, puis le français du peuple commun de Paris, « le patois parisien », et enfin le français rural des paysans de l'Ile-de-France au pourtour de Paris. Il y a eu évidemment une interaction constante entre les trois niveaux d'expression. Les rapports étroits entre les deux premiers, surtout, ont été l'objet de nombreux travaux. Le patois parisien et le francien rural ont dû être très semblables au XVIIe siècle, car c'est au cours des deux siècles précédents que Paris a commencé à se développer comme grand centre urbain, précisément à cause de l'incorporation dans la ville d'un nombre de communautés rurales des environs et de l'immigration de paysans venant surtout de l'Ile-de-France.

Tous ces traits sociolinguistiques devraient être reconstruits pour la jeune colonie de Saint-Domingue au XVIIe siècle. La classe dirigeante, quelle qu'en soit l'origine régionale, parle un français 'correct', du point de vue syntaxique, mais aussi, dans certains cas, avec un accent légèrement provincial ; de ce niveau jusqu'au patoisant le plus fort l'on peut tracer une courbe de poursuite caractérisée par l'imprégnation progressive du français par les patois régionaux. La colonie de Saint-Domingue connaît alors une riche variété de moyens d'expression. Ce que les esclaves

1. A. Dauzat, *Où en sont les Études de français*, Paris, p. 195.

entendaient parler, ce qu'ils ont été obligés d'imiter et d'adopter, n'est pas un français homogène, mais au contraire une variété complexe d'expressions différentes. Tous les habitants, y compris les esclaves, ont dû être conscients de la structure sociolinguistique de leur société et du rang que tient chaque niveau d'expression dans l'échelle de prestige. Ainsi tout le monde savait sans doute quelle était la langue ayant le plus grand prestige, même si on ne l'entendait pas parler très souvent et même si on était incapable de l'utiliser de façon correcte. C'est pour cela que le français 'correct' reste le grand contribuant pour ce qui est des éléments français dans le créole.

Mais c'est avec les formes peut-être les plus différenciées que les esclaves furent sans doute le plus souvent en contact, du moins au début de l'établissement de la colonie française. De là, la survivance étonnante de formes provenant de presque tous les dialectes du Centre et de l'Ouest. Il est intéressant de constater que parfois le créole donne un tableau fixe d'une situation dialectale dynamique qui exista en France au XVIIe siècle. Ainsi la distribution apparemment fortuite en créole de formes avec *wa* et avec *wè* (*fwa* « fois » ; *aswè* « ce soir » ; *bwat* « boîte » ; *pwèl* « poil ») reflète la lutte dans laquelle s'étaient engagées ces deux formes dans la France dialectale du XVIIe siècle. La lutte entre *d* mouillé et *g* (p. e. *étudié* et *étuguié*) transparaît également dans le créole d'aujourd'hui où ces deux formes sont des variantes libres au niveau des morphèmes.

Il faut faire entrer dans ce tableau une nuance qui, d'ailleurs, le rend plus conforme aux faits démographiques. S'il est valable de juger l'apport de chaque dialecte régional selon la valeur quantitative des traits que chacun a légués au créole — ce faisant nous constatons que les dialectes de l'Ile-de France, y compris le français standard, représentent une prépondérance — il y a cependant des témoignages qui indiquent que des formes régionales surtout normandes peuvent représenter une couche primordiale qui aurait été ensuite recouverte par des formes du francien. Pour compléter ce tableau, et pour reprendre un fait que nous avons déjà constaté plus haut, il faut remarquer que ces deux couches successives sont sujettes, à leur tour, à des flots d'invasion du français standard, depuis l'administration d'Ogeron, jusqu'à nos jours. Nous donnerons ici trois exemples : Pour le créole d'Haïti, nous avons relevé, dans un texte de la fin du XVIIIe siècle, la forme *zozo* « oiseau » [1]. Cette forme existe à l'heure

1. Ducœur Joly, *Manuel des Habitants de Saint-Domingue*, 2 vol., Paris, 1802.

actuelle dans le créole de la Guadeloupe et de la Guyane Française [1]. Elle semble être d'origine picarde ou normande [2]. Cette forme *zozo* n'existe plus en Haïti et a été remplacée par les formes *zwezo* et *zwazo* dont la dipthongue trahit leur origine francienne : *we* représente un trait francien du XVIIe siècle et *wa* un trait qui vient du français standard des siècles suivants. Il existe dans le créole d'Haïti, pour dire « eau », les formes *dlyo, glo, dlo,* qui sont à l'heure actuelle des variantes morphologiques libres, selon toute apparence. Il est évident que *dlyo* représente la couche normande, *glo* la couche patois de l'Ile-de-France, et *dlo* le français standard. Il existe aussi *pi, pli* « plus » dont le premier est d'origine picarde ou normande, et le dernier d'origine francienne ou française. Les exemples des formes du français standard qui ont remplacé ou sont en train de remplacer des formes créoles de toute origine dialectale sont abondants.

Les normandismes.

Parmi les nombreuses opinions avancées par les philologues et linguistes au sujet des origines du créole d'Haïti, il y en a une qui considère que le créole est issu du dialecte normand [3]. Étant donné que les premiers habitants, les flibustiers et les boucaniers qui s'étaient installés sur l'île de la Tortue et ensuite à Hispagnola, étaient pour la plupart d'origine normande, on peut supposer qu'ils ont imposé leur dialecte aux compatriotes qui les suivirent, ainsi qu'aux esclaves venus de l'Afrique du Nord. Les partisans de ce point de vue, parmi lesquels Jules Faine, auteur de *Philologie Créole* et du *Créole dans l'Univers*, estiment par ailleurs que les langues de l'Afrique Occidentale n'ont rien apporté de bien significatif au développement du créole. Selon cette opinion, l'influence africaine ne se fait sentir que dans la survivance de quelques mots et surtout dans l'accent, le rythme et enfin la musicalité toute particulière dont le créole est paré. Comme nous l'avons déjà dit, il est étonnant de constater que ces philologues se sont laissés convaincre par un témoignage linguistique si minime et qu'ils n'ont pas pensé à inclure tous les faits du créole dans la perspective historique du développement de la situation dialectale française depuis

1. Cf. M. Goodman, *Comparative Study of Creole French Dialects*. Mouton, the Hague, 1964, p. 24.

2. Cf. Nyrop, *Grammaire historique de la Langue française*, I, p. 172.

3. La forme la plus extrême de cette opinion est l'idée d'un patois nautique à base normande qui serait l'origine du créole.

le XVIe siècle jusqu'à nos jours. De plus, les commentaires de Faine sur les origines normandes des formes phonétiques créoles sont souvent faux, sans mentionner les nombreuses erreurs qu'il commet, ceci parce que son point de départ est la lettre écrite et non pas le son. Ayant accepté à priori le fait d'une origine normande, Faine tient à faire intégrer la plus grande partie possible des données créoles dans le cadre de son hypothèse. Les liens entre les formes créoles et leurs antécédents normands supposés sont souvent spéculatifs, ténus, sinon simplement faux. Voici quelques exemples tirés de *Philologie Créole* : Le créole possède *wè*, *we*, *wa*, dans les mots qui présentent *wa* en français moderne. Faine essaye d'associer ce trait créole au normand *ei*, alors qu'il est hors de doute que ce trait vient des formes *wè*, *wa* du francien et des autres dialectes du Centre du XVIe et XVIIe siècles. Les formes créoles *lĩjẽ*, *põje* (français *lignée*, *poignée*) et *bẽjẽ* (*baigner*) sont associées à des formes normandes qui se terminent par la voyelle *i* (*lignie*, *pognie*, etc.) parce que Faine représente graphiquement les voyelles finales nasales des formes créoles comme *-in* (p. e. *lignin*, *baingnin*, etc.). L'auteur de *Philologie Créole* fait dériver, sans aucune corroboration, du normand *kemander*, *kemancer*, *kement*, les formes créoles *kumãndé*, *kumãnsé*, *kumã*. Dans d'autres cas, il s'appuie sur un petit nombre de faits pour illustrer son hypothèse de l'origine normande du créole, méconnaissant en même temps une somme considérable de faits contradictoires. Ainsi les formes *glyo*, *dyo*, « de l'eau » dérivent sans aucun doute du normand *dlyo* (Seine-Inf., Eure, Calvados), *dyo* (Orne) (cf. *ALF*, carte 432), comme l'affirme Faine. Il existe également en créole *makriyo* « maquereau » qu'explique le mieux la forme normande *maqueriau*. Au contraire, le trait normand *-yo* n'apparaît pas dans les formes créoles *bo* « beau », *zozo* « oiseau », *rozo* « roseau », qui sont toutes franciennes en ce qui concerne le traitement de la syllabe finale. Ou bien le créole a choisi au hasard tantôt des formes franciennes tantôt des formes normandes ; ou bien le trait *-yo* appartient à une couche primitive du créole où il était plus répandu. Des formes franciennes seraient venues plus tard pour éliminer le trait normand tout en laissant quelques résidus. Par exemple, *zozo* aurait donc été antérieurement *zozyo* accusant deux traits normands : *o* dans la syllabe initiale au lieu de *wè*, *wa* ; et *-yo* dans la syllabe finale au lieu de *-o*. Cette forme-ci, *zozyo*, hypothétique pour le créole d'Haïti, est attestée pour le créole de la Guadeloupe (cf. Groodman, *op. cit.*, *ibid.*).

Il faut tout de même avouer que la finale en *yo* au lieu de la finale fran-

çaise en *o* ne semble pas être exclusivement normande. Dauzat (*Les Patois*, p. 40) l'attribue aussi au patois de la région parisienne, sous l'autorité de Molière : « La finale *-iaux* au lieu de *-eaux*, phénomène campagnard qui a gagné tous les environs de Paris, qui paraît avoir atteint la capitale au XVIe siècle et qui, par la suite, en a été rejeté ». La carte 115 de l'*ALF* (« bateau ») enregistre la forme *batyo* partout dans les provinces du Nord, de l'Ouest et du Centre, sauf là où la forme française semble avoir rayonné.

Parmi les traits normands existant dans le créole, le plus répandu est sans doute la distribution de *r* à l'initiale des mots qui en français possèdent le soi-disant *h* aspiré. Ainsi *rōt* « honte », *raš* « hache » ; *rayi* « haïr », *rale* « haler », *rele* « héler », *ro* « haut ». Par contre, quelques mots, tous d'origine africaine, possèdent *h* à l'initiale, mais ces formes alternent avec d'autres sans *h* : *hũgã*, *ũgã* (*rũgã* a aussi été relevé) ; *hũsi*, *ũsi*. Si le créole a hérité de ce trait du normand, — les faits semblent le prouver —, ce serait le seul trait de distribution générale qui ne fût éliminé, du moins en partie, par le francien ou le français.

Deux traits phonétiques qui caractérisent le normand sont la préservation de l'occlusive latine K devant A et le passage a *š* du latin K devant voyelle palatale aussi bien que du latin T devant *yod*. Ces traits apparaissent dans un nombre limité de mots créoles : *ruke* « hucher », *dekroke* « décrocher », *pēše* « pincer », *kribiš* « écrevisse », *pišō* « puceron ». Mais dans la grande majorité des cas, le créole présente la forme francienne *š* et *s* : *šwal* « cheval », *šimiz* « chemise », *šaše* « chercher », *brãše* « brancher », *blese* « blesser », *rasin* « racine ». Il y a d'autres exemples du son *š* en créole qui correspondent avec l'*s* du français ; mais ces exemples peuvent s'expliquer autrement que par la survivance d'un trait normand : *šeš* « sèche », *šōže* « songer », *šita* « s'asseoir ». La consonne initiale des deux premiers exemples semble venir de l'asimilation ; et *šita* est d'étymologie trop complexe et obscure (cf. espagnol *sienta*).

Le créole possède parfois un *o* simple là où le français possède *wa*. Dans tous les cas, il s'agit d'une syllabe inaccentuée historiquement aussi bien que synchroniquement ; p. e. *potrin* « poitrine », *lamoče* « moitié », *pōjẽ* « poignée », *potray* « poitrail », *moyẽn* « moyenne », *zozo* « oiseau ». Les exceptions sont *kwaze* « croiser », qui peut s'expliquer par l'influence analogique de *kwa* « croix » ; *empwazōnẽ* « empoisonner », qui peut être un emprunt récent au français. Ce trait semble dériver du normand et du picard (cf. Nyrop, *op. cit*).

Le créole possède la forme *ruze* (cf. français *rosée*). Cette forme représenterait la seule survivance du trait normand *u* correspondant à une voyelle française *ó* inaccentuée. La voyelle nasale *õ* du français a souvent une correspondance créole *ũ*. C'est évidemment un trait créole qui devient de plus en plus archaïque, étant remplacé dans certaines couches sociales par la voyelle *õ* du français. On peut rapprocher le *ũ* créole de la voyelle *u* qui apparaît dans des mots congénères normands : *kumãse*, *kumã*. Mais il resterait à expliquer la nasalisation de la voyelle. Le créole *mũn* « personne » « monde » a parfois été associé au français *monde*. Évidemment il s'explique mieux par le normand *mounde*, quoique ce dernier ne résolve pas toutes les difficultés phonétiques. Il n'y a aucun autre appui normand pour une correspondance voyelle nasale + consonne orale à consonne nasale. Cela est plutôt une correspondance picarde (voir au chapitre « Le picard »). En effet le créole *mũn* est plus probablement le résultat d'un croisement entre le français *monde* (ou normand *mounde*) et une racine africaine dont le représentant bantou est *muntu*.

Le picard.

Le picard partage avec le normand deux traits phonétiques importants : i) K devant A reste *k* ; ii) TY, et K devant E, I, deviennent *š*. La distribution morphémique de ces traits dans le créole a déjà été traitée sous la rubrique 'le normand'. Là où ils apparaissent dans le créole, ces traits peuvent donc s'expliquer comme des transferts ou bien normands ou bien picards. Il y a lieu de s'étonner que ces traits, ayant l'appui de deux dialectes très importants, n'ont pas pu se répandre plus largement dans le créole. Leur distribution restreinte semble indiquer que nous devons accorder une importance parallèlement restreinte à l'influence de deux dialectes en question. D'autres picardismes importants n'apparaissent pas dans le créole. Par exemple la voyelle nasale *ẽ* venant d'un E latin nasalisé (*vẽ* < VENTUM). Par contre, certains morphèmes créoles semblent trahir une influence picarde. Ce sont les mots créoles où une consonne nasale finale correspond à une occlusive française ou à un groupe occlusive + liquide. La consonne nasale créole partage toujours avec l'occlusive française le même point d'articulation (p. e. *ãsàm* « ensemble »). Le témoignage qui nous permet de postuler une explication picarde pour ce trait créole est l'*ALF*. La carte 709 « jambe » enregistre la forme *gàm* en plusieurs localités picardes (Pas-de-Calais, Somme). En dehors de la région picarde, ce

n'est que dans la Seine-Inférieure qu'on a relevé, dans une seule localité, une forme avec consonne nasale. D'autres cartes appuyent l'existence de ce trait dans la phonétique picarde, mais la répartition n'en est pas uniforme. *novẽm* « novembre » a été relevé mais seulement pour trois localités dans les deux départements picards (288, 275, 287, Pas-de-Calais ; 277, 278, 264, Somme). *ʒwẽn* « joindre » (carte 723) a une répartition un peu moins répandue que celle de *gãm* ; mais la carte « langue » (750) ne donne aucune forme avec une nasale vélaire à la finale, toutes les formes possédant une voyelle nasale suivie de *-g* (cf. au contraire le créole *lãŋ* « langue »). Les correspondants picards du francien *ensemble* se terminent partout dans les départements du Nord et de la Somme, par une consonne nasale qui n'est pas bilabiale, comme l'occlusive bilabiale francienne le laisse prévoir et comme il existe effectivement en créole, mais au contraire dentale. Cela s'explique sans doute parce que le picard n'a pas connu l'intercalation d'une consonne transitoire entre la consonne nasale et la consonne liquide. Il s'est produit en picard une assimilation de la consonne nasale au point d'articulation de la consonne liquide suivante : par exemple *enseml* > *ensenl*, *nl* aurait ensuite passé à *n* simple. Ces derniers changements (*ml* > *nl* > *n*) ont dû se produire dans la région picarde postérieurement à l'établissement de la langue française dans le Nouveau Monde, car c'est évidemment le groupe consonnantique *ml* qui donne le créole *-m* dans la forme *ãsãm* « ensemble ». Les formes *epẽñ*, *epẽn*, (295, 282, Nord, voir la carte 477) s'expliquent de la même façon.

L'on ne doit pas s'étonner de constater que la voyelle nasale de toutes ces formes créoles est plus ou moins identique à la voyelle du mot francien correspondant, tandis que la consonne finale semble venir de la variante picarde. Cela est typique de la formation historique d'un grand nombre de mots créoles. On devrait admettre que les formes avec consonne nasale finale relevées d'une façon régulière dans l'unique localité de la Seine-Inférieure (371) correspondent exactement aux formes créoles autant du point de vue de la nature de la voyelle nasale que de la consonne finale. Il est difficile de prouver si elles étaient anciennement plus répandues en Normandie. Leur répartition telle que l'indique l'*ALF* est trop restreinte pour nous permettre de les considérer comme les antécédents des formes créoles.

Les dialectes du Centre.

Par dialectes du Centre, nous entendons les parlers des anciennes provinces du Maine, de l'Anjou, d'Orléans, de la Touraine, du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, du Berry, de l'Angoumois, et de l'Ile-de-France. Nous groupons ensemble tous ces dialectes classés linguistiquement sous les noms de poitevin, d'angevin, de berrichon, de saintongeais, et de francien, parce que c'est un fait qu'aux XVIe et XVIIe siècles les dialectes du bassin de la Seine et de la Loire moyenne s'étaient assez peu éloignés l'un de l'autre. On se comprenait, on sentait la parenté étroite du langage (v. Dauzat, *op. cit.*, p. 48). C'est d'ailleurs vers le Sud-Ouest que le francien a progressé le plus rapidement. Au XVIIe siècle ces parlers de la langue d'oïl possédaient des traits identiques et subissaient diverses évolutions en commun. La majorité des traits créoles d'origine dialectale qu'il nous reste à commenter proviennent historiquement de cette grande aire relativement homogène. Paris n'a pas toujours eu l'initiative de ces évolutions ; le français littéraire ou de la classe moyenne de Paris en a parfois évité quelques-unes ; et en a plus tard accepté d'autres. Mais depuis cette époque bien sûr, ce français standard remplace de plus en plus les formes du français régional et des patois régionaux.

Les documents que nous utilisons pour étudier l'état des dialectes au XVIIe siècle, aussi bien que le développement dynamique de la situation dialectale de la France, sont les quelques ouvrages sur le patois parisien du XVIIe siècle et le célèbre *ALF*. Si des formes documentées pour le patois parisien du XVIIe sont relevées plus tard par l'*ALF* dans les régions périphériques de l'aire dont il est question ici, nous pourrons en conclure que ces formes étaient anciennement communes à toute la région, sans égard au lieu précis de leur origine, lequel d'ailleurs ne se laisse pas déterminer dans la plupart des cas. Si nous découvrons dans le créole français des formes congénères, nous les attribuons également à cette aire générale.

Les ouvrages qui portent sur le patois de la région parisienne peuvent êtres classés en deux groupes : les documents primaires, témoignages directs du patois, et les documents secondaires, ouvrages des grammairiens qui étudient la langue française et qui commentent la façon de s'exprimer du peuple parisien. Le présent travail utilise un représentant de chaque groupe : du premier groupe nous utilisons les *Agréables Con-*

férences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649-1651), présentées et étudiées dans l'ouvrage de Frédéric Deloffre qui porte le même titre (Paris, Belles Lettres, 1961) ; les Conférences apparaissent également dans Théodore Rosset, *Les Origines de la Prononciation moderne étudiées au XVIIe siècle*, (Paris, Colin, 1911) ; Le représentant du second groupe est Charles Thurot, *De la Prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle d'après les témoignages des grammairiens*, 2 vol. (Paris, Imprimerie nationale, 1883). Les deux groupes se complètent. Théodore Rosset conclut que les grammairiens et l'auteur des *Conférences* sont d'accord sur les traits qui caractérisent ce langage populaire.

Le décalage entre le langage populaire de Paris et le langage de la Cour est bien connu. Cela ne veut pas dire que les deux moyens d'expression ne partagent point bien des traits communs. De là, certains traits phonétiques du créole d'Haïti appartiennent aux deux. Le décalage provient de deux sources. D'abord, la phonétique du patois parisien du XVIIe siècle pousse plus loin certaines évolutions commencées dans les siècles antérieurs mais qui ont été arrêtées chez les gens lettrés par le jugement des grammairiens de l'époque, ou parfois même contrefaites par les grammairiens influencés par une graphie archaïque ou par un sens erroné de l'étymologie. L'autre source est l'apport des dialectes environnants, le picard, le normand, et les dialectes du Centre. Donc, d'un côté évolutions dites populaires, et de l'autre provincialismes. Par exemple, en ce qui concerne les provincialismes l'évolution *iau* du latin -ELLUM peut avoir été au début un picardisme ou un normandisme (et nous l'avons traitée en effet comme tel). Mais au XVIIe siècle, *-iau* est un trait du phonétisme du français populaire de Paris. C'est là un développement spontané, soit un emprunt, et les *Conférences* abondent de ces formes : *drapiau*, *bediau*, *biau*. On les relève aussi nombreuses dans la littérature dramatique de l'époque : *escabiau*, *résiau* (Molière, *Don Juan*, II, 1, 111 et 108) ; *oisiau* (Cyrano, *Pédant*, II, 3, 302). La prononciation courtisane *-au* a coexisté avec *-iau* et a fini par triompher dans le français parisien de toutes les classes. Le créole d'Haïti, où n'existent que très peu de formes avec *-iau* (prononcé *-yo*) peut donc refléter l'état de la situation dialectale vers la fin du XVIIe siécle où la forme populaire ou provinciale est en voie de disparition à Paris.

La palatalisation des occlusives.

La palatalisation de *k, g, t, d,* devant voyelle antérieure ou devant *yod* est une des caractéristiques les plus saillantes qui soient communes aux créoles et aux dialectes de l'Ouest central y compris le patois parisien. A l'heure actuelle le phénomène créole est le suivant : Le phonème *t* a plusieurs réalisations contextuelles. Devant la voyelle *i* ou devant *yod*, *t* se palatalise et devient parfois légèrement affriqué (p. e. *pet^{s}yõ* « Pétion », *t^{s}i* « petit »). Le phonème *k*, qui reste occlusif devant voyelle postérieure et ouverte, a été sujet à une forte palatalisation à tendance affriquante devant les voyelles *e, è* du créole (*œ, œ̀* du français) : *tye* « queue », *tšè* « cœur ». La première étape de la palatalisation est représentée par une forme archaïque *kyò* « cœur » relevée par Faine (*op. cit.*, p. 46) et par Ducœur Joly (*op. cit.*, p. 305) qui enregistre aussi les formes *quiou* « cul » (p. 308) et *quiou* « queue » (p. 347). La deuxième étape est représentée par la forme *tye* (cf. aussi *tiou* « cul » enregistré par Ducœur Joly, p. 308) ; et l'étape la plus avancée par les formes *lamotše* « moitié », *tšè* « cœur ». Il existe par contre des mots dans lesquels ces étapes ne sont pas enregistrées dans le créole d'Haïti : *kestyõ* « question », *keyi* « cueillir » ; et même là où la palatalisation a eu lieu, on relève des variantes morphologiques qui possèdent l'occlusive, p. e. *ke* « queue », *kè* « cœur ». Le traitement des types sonores, *d* et *g*, est tout à fait parallèle à celui des types sourds. Le créole d'Haïti possède *d^{z}i* « dire », *d^{z}ye* « Dieu », *gyòl*, *d^{z}òl* « gueule », *gadyè* « gageure ». Par contre la palatalisation n'est pas représentée dans *geri* « guérir », *gèp* « guêpe ».

Il convient de noter que tous les exemples notés ci-dessus, à la seule exception de *lamotše*, correspondent à des formes françaises avec voyelle arrondie. Dans les Petites Antilles, par contre, la palatalisation a été plus forte et plus étendue, atteignant même les mots qui en français possèdent une voyelle antérieure non arrondie ; p. e. Haïti *kẽz*, Petites Antilles *tšẽz* « quinze » ; Haïti *lage*, P. A. *ladʒe* « larguer » ; Haïti *gèp*, P. A. *dʒèp*. Tous les cas français de *t, d,* suivis de yod, correspondent à *tš, dʒ* dans le créole des Petites Antilles.

Il y a lieu de signaler aussi un autre aspect de la palatalisation telle qu'elle se présente dans le créole d'Haïti. On y relève des mots qui possèdent l'occlusive palato-vélaire là où le français possède la dentale. Par exemple *kẽbe* « tiens biens », *gye* (archaïque) « Dieu », *gyab* « diable ». Il

existe aussi des variante *kinõ, tinõ, šinõ* « chignon », et *šik* est peut-être le seul survivant d'une série *tik, ḱik, tšik* « tique ». Ducœur Joly enregistre *tien, quien*, comme démonstratif créole (*tien* ou *quien à toue* « le tien »); et Faine donne *enquié* « entier ».

La palatalisation est un des traits principaux de l'évolution des langues romanes, et il n'est pas nécessaire de reproduire ici des faits si bien connus. En vérité, s'il existe des 'universels' de changement phonétique, le phénomène dont il est question ici en serait certainement un, parce que nous constatons que la palatalisation a été connue dans le développement de bien des langues et souvent réapparaît à des étapes successives de l'histoire d'une seule langue. En ce qui concerne le français, Thurot (*op. cit.*, II, p. 198) citant le grammairien Dangeau, fait remarquer qu'au XVIIe siècle, devant *e* et *œ* on prononce *k* et *g* un peu mouillés et comme s'il y avait un petit *i* entre *g* et *e* dans *guérir*, entre *k* et *e* ou *oe* dans *question, vainqueur*. On en trouve quelques exemples dans les *Conférences* : *guière* (I, 3), *guiêtre* (VI, 3), *mugiez* (VII, 4). Les personnages de Molière qui appartiennent à la classe paysanne s'expriment de cette même façon.

L'autre phénomène, le remplacement de *t* et *d* devant *yod* par *k* et *g* semble représenter la fausse régression. Si la prononciation occlusive *koer* « cœur » est considérée comme correcte, et *kyoer, tyoer* populaire ou régionale, le peuple aurait fait des efforts pour doter leur prononciation de la forme correcte et aurait rétabli l'occlusive dans des mots qui possédaient la dentale *yod* primaire. Ce qui est curieux est que dans les *Conférences*, les exemples de ce remplacement sont beaucoup plus nombreux que ceux de la palatalisation (*moiquié, tu le quiens, guièbe, quarquier, guiamant, quesquion*). Cela s'explique évidemment par le désir de l'auteur des *Conférences* de donner à son ouvrage un aspect plus grotesque et plus comique. Rosset (*op. cit.*, p. 315) pense que cette graphie employée dans les *Conférences* n'est pas phonétique, et que les mots terminés en *-tier* et les autres terminés en *-quier* se prononcaient sans doute avec la même consonne médiopalatale. Le témoignage du créole contredit cette opinion et renforce la notion de la fausse régression à une variante sociologique (prononciation occlusive) considérée comme plus 'correcte' et plus prestigieuse. Car le créole possède des formes telles que *mokye* « moitié », *gyab* « diable », qui coexistent parfois avec des variantes avec *tš* et *dž* (*motše, džab*). L'existence de ce trait dans le créole laisse donc à penser que le français populaire et régional possédait cette variation morphologique et que la graphie des *Conférences* est en vérité phonétique même si la fré-

quence de son emploi ne représente pas une fréquence correspondante dans l'usage.

Il semble que dans les langues en contact (langues africaines et dialectes français) il y ait eu des tendances parallèles vers la palatalisation. Dans le créole, l'évolution a été poussée plus loin, *k* et *g* devant voyelle antérieure, et *t*, *d*, devant *yod*, sont devenus *tš* et *dž*. Mais cette dernière prononciation n'a pas été complètement acceptée. Étant donné la structure sociolinguistique des pays de langue créole, des formes qui représentent la prononciation 'correcte' ((*kè* « cœur ») aussi bien que des étapes dans l'évolution populaire (*tyè*, *tšè*), et d'autres qui représentent de fausses régressions ont pu se maintenir.

Que le créole ait hérité du français des tendances palatalisantes, les faits internes du créole le prouvent. Si nous acceptons que le remplacement de *œ* et *œ̀* du français par *e*, *è*, ou par *o*, *ò*, a été brusque et immédiat, et que la palatalisation n'a lieu que devant voyelle antérieure, nous sommes obligés de postuler une forme *kyèr* « cœur » ou *gyœl* « gueule » introduite par les Français avant le passage à *kyòr*, *gyòl* dans le créole parlé par les Africains. En ce qui concerne l'apport africain, le phénomène de la palatalisation des occlusives devant *yod* est un trait bien répandu dans tous les dialectes parlés dans les Antilles par des populations de provenance africaine. On relève à la Jamaïque *sodža* (ang. *soldier*), *tšun* (ang. *tune*), *džagl* (ang. *gargle*), *tšupid* (ang. *stupid*).

La palatalisation des occlusives est aussi documentée par l'*ALF* comme un trait bien répandu dans les dialectes du Centre. Les cartes 'guère' (673) et 'guêpe' (672), etc., montrent des types phonétiques *dy*, *gy*, *dž* (Seine-et-Oise, Seine, Seine-et-Marne, Cher, Vendée, Deux Sèvres); les cartes 'cœur' (306), 'reculer' (1138), 'quinze' (1124), etc., montrent des types *ky*, *tš*, *ty* dans la même région, bien que la palatalisation des occlusives sourdes soit aussi enregistrée dans l'Ouest et le Nord-Ouest (Maine-et-Loire, Charente-Inf., Manche) où les formes palatales semblent être des nouveaux venus. L'usage de *k* au lieu de *t* devant yod est aussi documenté par l'*ALF* dans les départements de Maine-et-Loire, et Indre-et-Loire (v. carte 288, 'cimetière').

La suite de ce travail fera état des autres traits phonétiques du créole qui peuvent s'expliquer par l'influence des dialectes régionaux de la France.

University of the West Indies.

Mervyn C. ALLEYNE.